FO JUSTICE : LE SYNDICAT QUI NE RACONTE PAS DE SALADES AUX PERSONNELS DU C.P TOULON !

C.P TOULON-LA FARLEDE

"PLAN DE LUTTE CONTRE L'ABSENTEISME": DES "A.A.E" POUR LES AGENTS DU C.P ? ...ENTRE MENSONGE ET VERITE !

FO JUSTICE DU C.P DE TOULON / FO JUSTICE DE PACA-CORSE

Dans un tract en date du 13 octobre un Syndicat s'octroie la victoire de la possibilité de "AAE" pour les Agents méritants du C.P de Toulon en prétendant avoir été entendu suite à une "lettre ouverte envoyée en septembre à la Direction locale"! BRAVO A EUX !!?

Sauf que cela était déjà prévu "noir sur blanc" depuis la première réunion tenue à Toulon le 27 avril 2026 dans le "Plan interrégional de lutte contre l'absentéisme" qui préconise l'utilisation des "AAE" pour valoriser le travail des Agents notamment en période de forte tension des effectifs ! RIEN A VOIR AVEC DES "REVENDICATIONS LOCALES OBTENUES PAR CE SYNDICAT !!!

Bref, pour vous le confirmer voici quelques extraits dont le référencement du nombre de "AAE" octroyées ! ***(voir tableau ci-dessous)***



Pour le dire simplement, ces "AAE" ne sont pas "une victoire d'une revendication" d'un quelconque syndicat mais bien la stricte application des mesures demandées par la DAP comme prévu par le "Plan de lutte contre l'absentéisme", où les "AAE" ***(et autres récompenses et distinctions tels que les "T.A")*** **sont fortement conseillées pour mieux "valoriser les Agents qui assurent la continuité du service public pénitentiaire".**

D'ailleurs, elles seront désormais tracées et comptabilisées afin d'être étudiées lors des prochaines réunions prévues que ce soit au niveau local et Régional !

FO JUSTICE dénonce cette manœuvre Syndicale qui tend à faire croire que cela serait une avancée obtenue grâce à eux en voulant s'accaparer à leur compte cette mesure !!

C'est pas beau de mentir aux Personnels !!

D'ailleurs, ce jour du 27 avril *(alors que votre mouvement était fini depuis 10 h ?)* **vous étiez "Détachés mais ABSENTS" pour 14h !?**

Ce lundi après-midi, malgré la journée de mobilisation nationale des personnels pénitentiaires, **la direction du CP Toulon-La Farlède a maintenu la réunion sur la lutte contre l'absentéisme, à laquelle ont participé FO et le SPS. Une belle preuve de solidarité... encore une fois.**
Vous comprendrez donc, tout aussi logiquement, que l'UFAP UNSa Justice a refusé d'y participer.

L'UFAP UNSa Justice : le syndicalisme combatif, utile et proche des personnels.

Le bureau local UFAP UNSa Justice

"Aller se vanter du travail des autres" ***(sans y avoir participé !)*** **est un comble que nous ne pouvions laisser passer sans devoir réagir par honnêteté intellectuelle vis-à-vis des Agents !**

Voilà pourquoi nous avons joint ces quelques extraits du "Plan interrégional de lutte contre l'absentéisme" concernant les "AAE" et les critères précis pour leurs octroiements.

Ce communiqué aura l'avantage de rectifier quelques mensonges, fausses revendications et autres appropriations infondées

à des fins purement électorales

bien loin de la réalité !



Pour finir, "promettre de donner des repos supplémentaires aux Agents en l'état actuel des ressources" *(jusqu'à 3 AAE par Agent et par an)* **semblent difficiles à mettre en place sans devoir rappeler d'autres Agents déjà accablés par de nombreux rappels et éreintés par les heures supps !! (?)**

FO JUSTICE veillera à la bonne application de ce "Plan de lutte Interrégional de lutte contre l'absentéisme" et des décisions qui auront été prises lors de la prochaine réunion où toutes les statistiques locales nous seront communiquées et étudiées !

3. Concement l'absentéisme lié aux congés
   3.1.- La planification des congés n'excédant pas 1/8ème de l'effectif
   3.2.- Veiller à l'octroi des autorisations d'absences au-delà des seuils de droit ou admis.

C- La mise en place de nouvelles actions pour lutter contre l'absentéisme

1. Des mesures pour valoriser les agents présents qui assurent la continuité du service public pénitentiaire.

   1.1.- Reconnaissance et récompenses :

   - Mettre en place une reconnaissance pour les agents présents
   - Solliciter des récompenses ou des distinctions
   - Favoriser les agents pour les promotions dès lors qu'ils disposent des aptitudes requises (tableau d'avancement, liste d'aptitude).
   - Accorder des autorisations d'absence exceptionnelles (AAE)

AAE

Lorsque les nécessités de service le permettent, prendre en considération certaines préférences individuelles dans l'organisation du service, notamment en matière d'horaires ou d'affectations internes, dès lors que ces ajustements ne créent ni disparités ni avantage injustifié.

- Accorder des autorisations d'absence exceptionnelles (AAE) qui auraient vocation à faciliter la récupération métabolique pour les agents sur-sollicités dans des périodes de forte tension. Elles seront accordées dans la limite de trois par an. Les AAE octroyées devront faire l'objet d'une mention dans Origine, permettant d'indiquer le motif « Plan équité », ce qui permettra ensuite au BIOS d'en assurer le suivi. Elles seront accordées par le chef de service après avis conforme de la DISP.

AAE

- Des retours positifs présentés lors de réunions institutionnelles.

Ces actions ont pour objectif de renforcer la cohésion, le climat social et la perception de la reconnaissance professionnelle, en complément des mesures individuelles.

D- Modalités de suivi du plan interrégional de lutte contre l'absentéisme :

➢ Au niveau local

Afin d'obtenir des résultats visibles et de piloter au plus près les mesures de lutte contre l'absentéisme, je vous demande de mettre en place un comité de suivi de l'absentéisme au sein de chaque établissement, qui devra être réuni à chaque trimestre et auxquels devront être associés les organisations syndicales représentatives de vos établissements. Un compte-rendu de ces comités devra être systématiquement envoyé à la DISP : : plan-absenteisme.disp-marseille@justice.fr

Lors de ces commissions devront être examinées :

- Le tableau de suivi de l'absentéisme transmis mensuellement par le DOS ;
- La liste des agents ayant fait l'objet d'entretiens hiérarchiques ;
- La liste des agents ayant fait l'objet de procédures disciplinaires ;
- La liste des agents ayant fait lobjet d'une proposition de récompense ou d'une AAE, au titre de leur investissement ou de leur contribution exceptionnelle au fonctionnement du service ;
- La liste des agents à positionner en service aménagé le mois suivant ;
- La liste des agents pour lesquels une saisine d'expert ou de conseil médical doit être opérée et, le cas échéant, un contrôle médical diligenté.

AAE

Ce comité a pour vocation d'analyser les données relatives à l'absentéisme, d'identifier les causes organisationnelles, professionnelles et structurelles, et de formuler des propositions d'amélioration des conditions de travail. Ils viennent compléter les commissions de veille déjà existantes dans les établissements.

Les échanges au sein de ces comités portent notamment sur :

- les données statistiques consolidées de l'absentéisme ;
- l'évolution des organisations de travail ;
- les actions de prévention mises en œuvre ;
- les besoins identifiés en matière d'effectifs, de formation et de conditions de travail.

CHEZ FO, ON N'EST PAS DES DEMAGOS !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

FO RÉSISTER !! RIEN LÂCHER ! JE VOTE FO Justice

ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ POUR TOUS LES PERSONNELS